

réseau spécial



UTILISATION DU RADIO MOBILE

Suite au *Réseau Spécial*/volume 31, no.12, du 24 octobre 2011, dans lequel nous vous mentionnions les règles à observer lors de l'utilisation du radio mobile, nous étions en attente de la position de l'entreprise dans ce dossier.

Suite à la réception de la note interne du 8 novembre dernier de la DSS, concernant l'orientation de l'entreprise dans ce dossier, nous devons nous positionner sur un point où nous sommes en désaccord :

" Cependant, compte tenu de la conception et de la configuration de certaines routes, le fait d'immobiliser son véhicule pour utiliser la radio mobile, afin de signaler sa position aux autres usagers de la route, présente un potentiel de risque plus élevé pour la sécurité. Pour cette raison, le point deux exclut les déplacements sur les routes où la procédure de signalement de position prévaut".

L'entreprise étudie actuellement la possibilité d'introduire un système main libre pour corriger la situation. Par contre, aucune date n'est encore avancée pour l'introduction de cette technologie.

D'ici là, vos représentants syndicaux du CPSS-1500 vous demandent de ne pas utiliser la radio mobile lorsque vous conduisez. Quelques options s'offrent à vous en attendant le dénouement de ce dossier :

- Ne répondez pas aux appels lorsque vous conduisez; demandez plutôt à votre passager de répondre à votre place;
- Sortez de la voie de circulation, stationnez-vous dans un endroit sécuritaire (de préférence un stationnement commercial) et arrêtez le véhicule. Par la suite, vous pourrez prendre l'appel sans qu'aucune sanction ne vous soit donnée.
- *Pour les routes où le signalement de position prévaut, dans la mesure du possible, il est conseillé de voyager à deux personnes afin que le passager puisse procéder au signalement de position.*

Il en va de votre sécurité ainsi que celle des autres usagés de la route. Cette démarche vous évitera également une contravention désagréable qui pourrait mener à des démarches judiciaires inutiles.

Nous vous tiendrons informés du développement de ce dossier.

Syndicalement,

André Dion
Denis Maltais
Stéphane Michaud
Gervais Pelletier
Représentants CPSS 1500